

Reflets du Ried

La revue d'information de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

JUIN 2024

N°25

Mise en place de
la taxe de séjour

FOCUS :
Budget 2024

Encore un succès pour l'édition
2024 du « Festi Familles »



Plan d'eau de Wittisheim –
ouvert du 15 juin au 1^{er} septembre,
tous les jours, de 11h à 19h

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim
Le dynamisme d'un territoire



ARTOLSHEIM
BINDERNHEIM
BOESENBIESEN

BOOTZHEIM
ELSENHEIM
GRUSSENHEIM

HEIDOLSHEIM
HESSENHEIM
HILSENHEIM

MACKENHEIM
MARCKOLSHEIM
OHNENHEIM

RICHTOLSHEIM
SAASENHEIM
SCHOENAU

SCHWOBSHEIM
SUNDHOUSE
WITTISHEIM

SOMMAIRE

BUDGET

Maintenir un service public de qualité et de proximité

4-5

MOBILITÉ

De nouvelles pistes cyclables aménagées et en cours de développement

6

ENVIRONNEMENT

Signature de la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »

7

VIE ÉCONOMIQUE

Mise en place de la taxe de séjour en 2025

8-9

CULTURE & LOISIRS

Réseau d'Animation Intercommunale

10

Préparez votre rentrée à l'École de Musique intercommunale

11

ENFANCE/JEUNESSE

Retour sur l'édition 2024 du « Festi Familles »

11

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim
Le dynamisme d'un territoire



www.ried-marckolsheim.fr

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

COMITÉ DE RÉDACTION :

Services de la CCRM

CRÉDITS PHOTOS :

T. Witwicki (couverture), CCRM, RAI,
Raphaël SCHMITT, Les Créatonautes

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

Les Créatonautes
www.lescreatonautes.fr

IMPRESSION :

Gyss Imprimeur

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Comme chaque année, le numéro estival de Reflets du Ried vous présente les orientations budgétaires pour l'année en cours ainsi que les premières réalisations de notre collectivité.

Dans un contexte financier toujours contraint et alors même que les collectivités sont appelées à participer au « redressement des comptes publics », notre budget ambitionne de renforcer l'attractivité de notre territoire et sa qualité de vie dans notre traditionnel champ de compétences : l'enfance et la jeunesse, l'environnement ou encore le développement économique et la solidarité territoriale.

À titre d'illustration, l'année 2024 voit déjà l'achèvement de projets structurants tels que la réalisation de trois nouvelles pistes cyclables reliant Heidolsheim et Ohnheim, Artolsheim et Richtolsheim mais aussi Hilsenheim et Muttersholtz. Ces aménagements contribuent à promouvoir les mobilités douces sur notre territoire et au-delà.

La Communauté de Communes poursuit également son travail de soutien à la culture via l'acquisition prochaine d'une Micro-Folie (musée virtuel et numérique) ou par la mise en place d'un réseau regroupant l'ensemble des bibliothèques du territoire. Celui-ci permettra à tous les habitants de bénéficier de l'ensemble des ouvrages présents dans les médiathèques et autres points lecture de nos 18 communes. De même, les nuits de la lecture, le Ried musical et le concert « jeunes talents » sont revenus animer, cette année encore, la vie culturelle de notre Ried.

Je vous laisse prendre connaissance de nos autres réalisations au fil des pages de ce numéro et vous en souhaite bonne lecture.

Très cordialement,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER
Président de la Communauté de Communes
du Ried de Marckolsheim

MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Le budget 2024 ambitionne de renforcer, aux côtés des communes, le rôle de la Communauté de Communes comme acteur de terrain dans ses domaines de prédilection :

- **L'enfance** avec les travaux pour la construction du périscolaire de Bindernheim et l'agrandissement du périscolaire de Sundhouse ;



- **La jeunesse** avec le soutien réaffirmé au Réseau d'Animation Intercommunal dans le cadre de son projet d'itinérance sur le territoire ;
- **L'environnement** avec la poursuite de l'effort accordé aux circulations douces, aux aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et l'optimisation du réseau d'éclairage public dans le but de générer de futures économies d'énergie ;
- **Le développement économique** avec, en particulier, les études réglementairement indispensables à l'aménagement de la deuxième tranche du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim, la participation aux prêts d'honneur proposés par l'association Initiative Alsace Centrale à destination des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire ou encore au trophée «Label Qualité Accueil» de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- **La solidarité territoriale** avec la poursuite de la mise en place de fonds de concours aux communes pour la réalisation de leurs projets.

Le budget est en hausse de 15,75% et s'établit à 34 503 879 € contre 29 810 356 € en 2023.

Dans un contexte incertain lié à la situation géopolitique internationale, aux perspectives de croissance économique ainsi qu'aux conséquences difficilement mesurables de la suppression progressive de certains impôts économiques, la Communauté de Communes entend poursuivre la rationalisation de sa gestion tout en assurant un service public de proximité et de qualité.

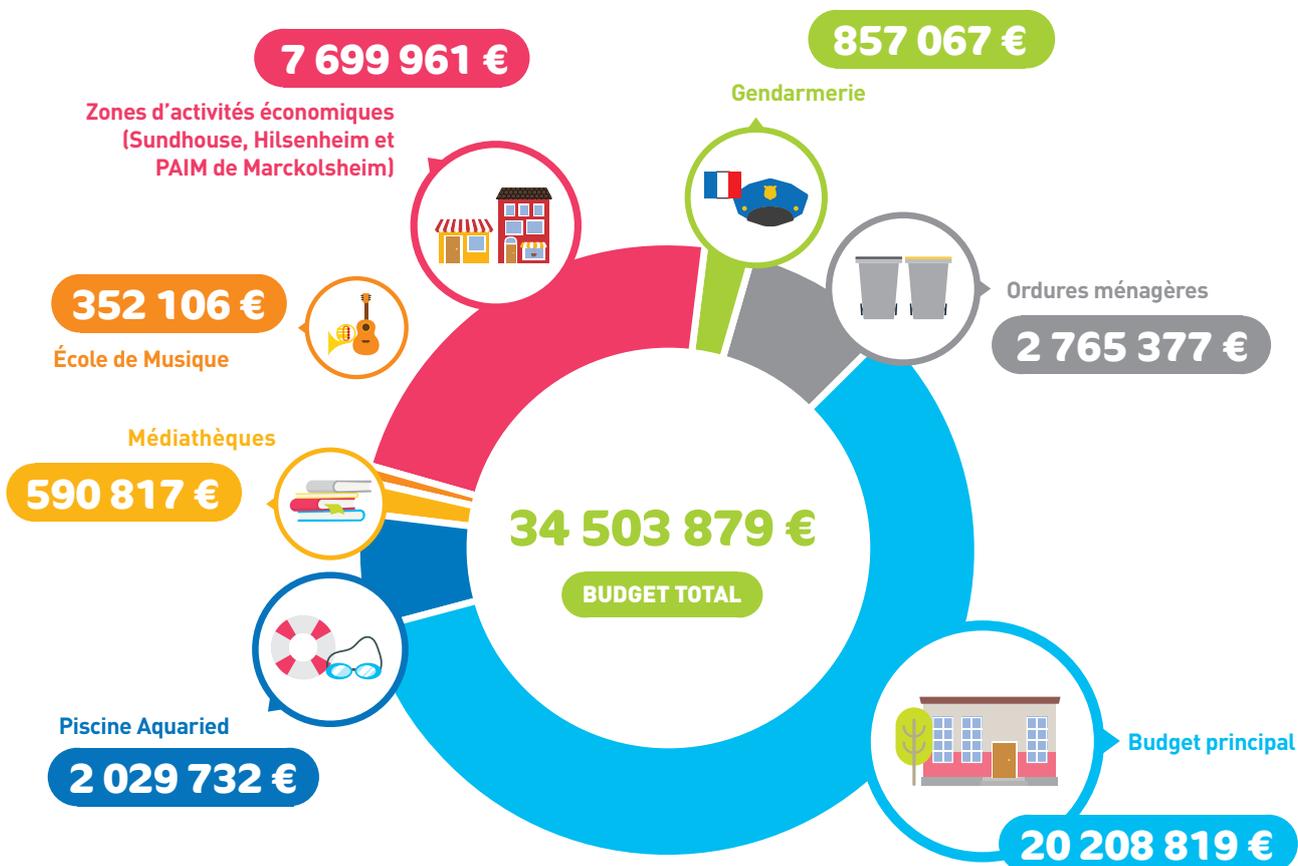
La préservation de l'autofinancement à un niveau satisfaisant (plus de 1 M€) est déterminante en ce qu'elle permet de maintenir les marges de manœuvre budgétaires futures nécessaires au financement des investissements envisagés pour les années à venir et notamment :

- Extension et entretien du réseau d'éclairage public : 150 000 €/an ;
- Rénovation du réseau d'éclairage public (travaux d'économies d'énergie) : 1 542 000 € ;
- Extension du périscolaire de Sundhouse : 830 000 € ;
- Construction d'un périscolaire de Bindernheim : 3 400 000 € ;
- Aménagement de nouvelles pistes cyclables : 1 451 000 € ;
- Participation à la remise en navigation du canal du Rhône au Rhin : 240 000 € ;
- Aides à la rénovation énergétique : 70 000 €/an ;
- L'aménagement de la 2^{ème} tranche du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim ;
- Amélioration énergétique de la piscine : 4 200 000 €.



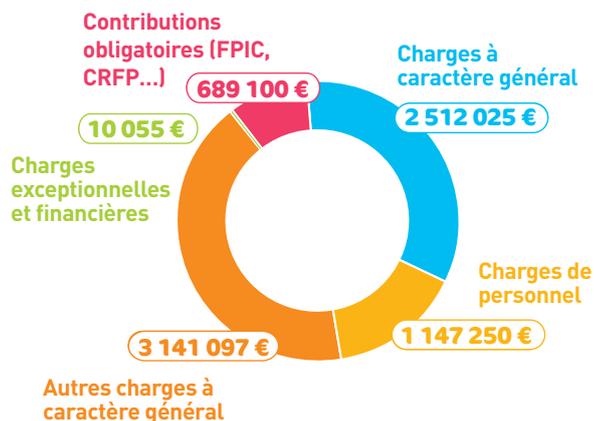


Répartition des grandes masses budgétaires

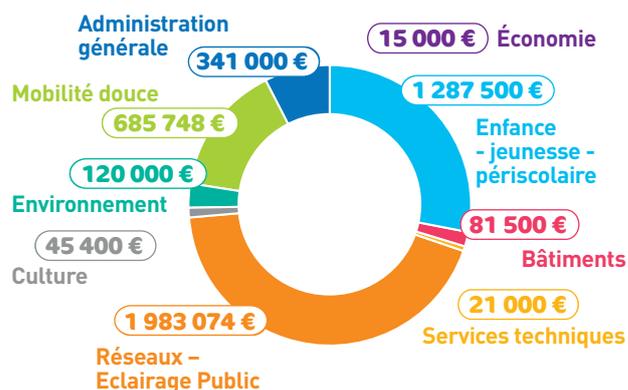


Budget principal

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PAR COMPÉTENCES



DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES AMÉNAGÉES ET EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Dans l'objectif de promouvoir les circulations douces, la Communauté de Communes poursuit le développement des pistes cyclables du territoire.

La piste entre Artolsheim et Richtolsheim, d'une longueur d'environ 1 700 m, a été réalisée le long de la RD 468 pour un montant de 300 000 €. Ce projet a bénéficié d'une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que de l'État dans le cadre des « fonds mobilités actives ».



Inauguration de la piste cyclable Artolsheim-Richtolsheim le jeudi 30 mai 2024 en présence des élus communautaires.



La piste entre Hilsenheim et Muttersholtz, d'une longueur de 600 m sur le ban d'Hilsenheim, a été réalisée en lien avec la Communauté de Communes de Sélestat. Son coût d'élève à 80 000 €.



Deux autres pistes sont en cours de développement. D'une longueur de 1 300 m et située le long de la RD 208, la première reliera Ohnenheim et Heidolsheim. Le deuxième projet consiste en la réhabilitation de la voie Tulla entre Marckolsheim et Schoenau sur une longueur de 12 km. Les travaux sont programmés prochainement.



SIGNATURE DE LA CHARTE « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS », UNE ACTION DU SDEA POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ



Pesticides, dérivés d'hydrocarbures, résidus médicamenteux et cosmétiques, plastifiants, produits imperméabilisants ou antiadhésifs... nous sommes tous exposés quotidiennement à ces micropolluants, dont la diffusion dans l'air, l'eau ou les sols résulte des activités humaines : industrielles, agricoles, du transport, de la santé ou domestiques. Un grand nombre de ces substances présente une toxicité avérée pour l'environnement et pour la santé humaine, en particulier en ayant des effets perturbateurs endocriniens.

Un perturbateur endocrinien est une substance chimique qui perturbe et dérègle le système hormonal d'un individu et peut provoquer des troubles de la croissance, de la reproduction, du comportement, du système cardio-vasculaire, l'apparition du diabète, de cancers hormonaux...

La préservation des écosystèmes et de la qualité de la ressource en eau des pollutions émergentes est un enjeu majeur pour le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

Le 15 novembre 2023, Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président du SDEA et André CICOLELLA, Président du Réseau Environnement Santé (RES), ont signé la charte «Villes et territoires Sans Perturbateurs Endocriniens». Elle comporte cinq engagements pour contribuer à réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens. Cette démarche confirme l'engagement volontariste du SDEA dans des actions de sensibilisation en vue de mobiliser chaque acteur (industriels, professionnels de la santé, grand public...) pour ensemble reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau et la biodiversité.

Le SDEA devient ainsi au niveau national la première collectivité spécialisée dans le cycle de l'eau à signer cette charte.



15 novembre 2023 : signature de la charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » par le SDEA. Source SDEA

Se protéger des perturbateurs endocriniens au quotidien



Alimentation & cuisine

Privilégier les produits bio non emballés et l'eau du robinet. Privilégier les contenants en verre, inox, fonte, grès en évitant si possible ceux en plastique et les ustensiles traités au téflon.



Hygiène

Privilégier les produits de base bio et écolabel sans emballage.



Maison

Aérer et dépoussiérer régulièrement. Fabriquer ses produits ménagers maison à partir de vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille.



Bébé & enfant

Privilégier les biberons en verre. Éviter le plastique pour la vaisselle et les revêtements de sol. Privilégier les jouets en bois ou en tissu non traités, les produits bio et écolabel, les marques européennes qui offrent des garanties.



Vêtements

Privilégier les vêtements en matière naturelle et durable.

+ D'INFOS

En savoir + sur la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » et sur les engagements du SDEA



MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SÉJOUR EN 2025

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ne fera plus figure d'exception. À partir du 1^{er} janvier 2025, les gérants d'hôtels, meublés de tourisme, campings et chambres d'hôtes, classés ou non, collecteront la taxe de séjour au profit de la collectivité. Les hébergeurs proposant des locations via les plateformes de réservation en ligne (Airbnb, Booking, etc) seront également concernés.



Qu'est-ce que la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est une contribution financière imposée aux locataires qui séjournent dans des hébergements de tourisme. Elle s'ajoute au prix du loyer et est collectée par le propriétaire. Celui-ci est ensuite tenu de la reverser à sa collectivité locale. La taxe de séjour ne constitue pas une taxe supplémentaire pour l'hébergeur puisqu'il revient aux vacanciers de s'en acquitter.

La taxe de séjour est une contribution essentielle au développement touristique de la région, permettant de financer les services et infrastructures destinés aux visiteurs. Elle participe notamment à financer :

- La création, l'aménagement et l'entretien des activités de pleine nature (pistes cyclables et sentiers de randonnée notamment) ;
- La promotion touristique et des hébergements de tourisme du territoire ;
- Le fonctionnement de l'office de tourisme.

Les hébergeurs du territoire seront prochainement informés des modalités pratiques de la mise en œuvre de la taxe de séjour.





© Photo-Club du Ried

Quelles sont les obligations légales pour faire de la location saisonnière ?

Aujourd'hui, de nombreux particuliers optent pour la location d'hébergements touristiques afin d'en faire leur activité à part entière ou de compléter leurs revenus. Cette activité doit cependant être réalisée en conformité avec les différentes réglementations en vigueur, ce qui suppose entre autres démarches nécessaires de déclarer le bien, s'assurer qu'il est conforme aux normes requises et souscrire à une assurance appropriée.

Toutes les locations de vacances et les gîtes sont considérés par l'administration fiscale comme une activité de location d'un meublé de tourisme : « tout logement meublé à l'usage exclusif de locataires de passage qui n'y élisent pas domicile et ce, pour une durée qui ne peut excéder 90 jours consécutifs. (Article L. 324-1-1 du code du tourisme). »



DÉCLARER SON ACTIVITÉ DE LOUEUR EN HÉBERGEMENTS DE TOURISME AUPRÈS DES SERVICES FISCAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tout hébergeur doit obligatoirement déclarer son activité par voie dématérialisée sur le site des formalités des entreprises :

<https://formalites.entreprises.gouv.fr/>



Cette démarche permet d'obtenir un numéro SIRET nécessaire à la déclaration des revenus locatifs et de préciser le régime d'imposition retenu.



DÉCLARER SA LOCATION SAISONNIÈRE EN MAIRIE

Qu'il soit classé ou non, l'hébergement de tourisme doit obligatoirement être déclaré à la mairie de la commune où il se situe. Des informations utiles sont disponibles sur le portail de la Direction générale des entreprises :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/meubles-de-tourisme>



RESPECTER LES NORMES DE SÉCURITÉ

Déclarer un hébergement de tourisme en mairie assure la légalité de l'activité et offre une protection adéquate. Cela favorise la sécurité des occupants en permettant aux autorités locales de connaître les hébergements touristiques, ce qui garantit le respect des normes de sécurité nécessaires. En effet, s'il dispose d'une capacité supérieure à 15 personnes, l'hébergement est considéré comme un établissement recevant du public (ERP) avec locaux à sommeil classé en 5^{ème} catégorie. À ce titre, un dossier permettant de vérifier la conformité de l'établissement avec les règles de sécurité incendie ou encore celles relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicap doit être déposé en mairie.



RÉSEAU D'ANIMATION INTERCOMMUNAL



La tournée d'été d'Itiné'Ried

L'équipe du RAI et le Réseau de Soutien à la Parentalité seront présents dans les communes de la CCRM pour vous proposer des temps d'animations et de rencontres en faveur des jeunes, des familles mais aussi des adultes et seniors.



+ D'INFOS

Retrouvez l'agenda de la tournée de l'été sur www.rai-ccrm.fr rubrique «Se rencontrer»



Programme loisirs adultes/séniors juillet 2024

JEUDI 4 | 13h30 à 18h |

Entre 3,45€ et 11,50€*

Sortie culturelle

Parc zoologique et botanique, Mulhouse

- Visite du zoo et du parc botanique

DIMANCHE 7 | 11h à 18h*

Journée convivialité

Club de voile, Marckolsheim

- Balade en bateau (paiement sur place, 5€/personne)
- Chacun ramène son plat à partager
- Un barbecue est mis à disposition pour ceux qui souhaitent faire une grillade
- Thé, café et eau à disposition



VENDREDI 12 | 8h30 à 12h*

Sortie vélo

Départ RAI de Sundhouse

- Circuit direction Bindernheim
- Arrêt collation tirée du sac

VENDREDI 19 | 13h30 à 17h |

Entre 2,55€ et 8,50€*

Sortie culturelle

Strasbourg

- Visite du Musée alsacien
- Balade dans la ville de Strasbourg



VENDREDI 26 | 9h30 à 12h30 |

Entre 1,74€ et 5,80€*

Baignade

Piscine de l'O, Obernai

- Matinée détente sous le soleil
- Activités aquatiques douces et relaxantes

*Adhésion annuelle au RAI obligatoire.

Tarifs dégressifs en fonction du barème de revenu.

+ D'INFOS

Nathalie Colin

07 81 44 71 27 • nathalie.colin@rai-ccrm.fr

Programme complet et fiche d'inscription disponibles sur www.rai-ccrm.fr rubrique «Loisirs/adultes».



Retour sur les illustrateurs accueillis par les médiathèques

Les illustrateurs, Claire Frossard, Jérôme Peyrat et Sylvain Diez sont récemment venus faire découvrir leurs univers à 6 classes du territoire. Au programme de ces rencontres : questions - réponses suivies d'ateliers. Bravo à tous les artistes !



PRÉPAREZ VOTRE RENTRÉE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



La musique et sa pratique sont bénéfiques à plus d'un titre. Elles participent harmonieusement au développement des jeunes et des moins jeunes. Reste à éveiller notre curiosité. Heureusement, il y a l'embarras du choix ! À ce jour l'École de Musique Intercommunale propose plusieurs ensembles instrumentaux : un ensemble de flûtes traversières, un ensemble de guitares, un ensemble de cuivres, un ensemble de percussions, un trio de saxophones et un ensemble de cordes. Pour la rentrée de septembre 2024, un orchestre junior sera mis en place et regroupera les plus jeunes instrumentistes à vent et quelques percussions.

Une nouvelle classe de trombone sera créée et des instruments pourront être mis gracieusement à disposition des élèves.

+ D'INFOS

Pour en savoir plus sur les inscriptions pour la prochaine rentrée :
<https://www.ried-marckolsheim.fr/culture-sport/ecole-de-musique>



RETOUR SUR L'ÉDITION 2024 DU « FESTI FAMILLES »

Comme chaque année, le Réseau de Soutien à la Parentalité a organisé le « Festi Familles ». L'évènement s'est déroulé cette année le samedi 25 mai à Richtolsheim. De nombreuses animations gratuites étaient proposées aux enfants sur la thématique du cirque : contes, bricolages, peinture, jeux en bois, parcours de motricité, ateliers sur l'alimentation, etc. La journée a rencontré un franc succès puisque près de 600 personnes y ont participé.

L'objectif de cette journée est d'offrir un moment de partage aux enfants et aux parents mais aussi de permettre aux familles de se rencontrer. Cet évènement a également pour but de mieux faire connaître les différentes structures du territoire qui œuvrent en faveur des familles.



LES ANIMATIONS de l'été

dans les MÉDIATHÈQUES

RALLYE LECTURE

Dès le 19 juin, viens retirer ton livret et participe au défi lecture de la médiathèque de la Bouilloire et de la librairie en lisant un maximum de livres issus d'une sélection. Réponds aux questions pour avoir un maximum de points !



PARTIR EN LIVRE

De nombreuses animations sont proposées au sein des bibliothèques du territoire. Découvrez le programme complet sur notre page Facebook et notre site internet !



HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} juillet au 31 août

Médiathèque de la Bouilloire à Marckolsheim
MARDI, MERCREDI, JEUDI,
SAMEDI : 9H - 13H
VENDREDI : 15H - 19H

Médiathèque du Grand Ried à Wittisheim
LUNDI, MARDI, MERCREDI,
SAMEDI : 9H - 13H
VENDREDI : 15H - 19H

Piscine Aquaried
LUNDI : 14H - 19H
DU MARDI AU DIMANCHE :
10H30 - 19H

à la piscine AQUARIED

AU PROGRAMME

Aquabike et circuits training (sur réservation), aquagym (mardi et jeudi de 9H45 à 10H30), structure gonflable géante, ouverture du chalet avec petite restauration, etc.

Créneaux disponibles :

PÉRIODE	du 30/07 au 30/08	le 23/08 et 30/08	du 11/09 au 13/09
Mar. de 9H45 à 10H20	✓		
Mer. de 14H à 17H			✓
Jeu. de 9H45 à 10H20	✓		
Jeu. de 16H30 à 17H30			✓
Ven. de 13H00 à 14H00		✓	
Ven. de 16H30 à 17H30			✓

Vidange du 1^{er} au 10 septembre

COURS DE NATATION saison 2024-2025

Les inscriptions sont ouvertes du 30 juillet au 30 août pour tous les enfants nés en 2018 et avant ! Les cours débuteront dès le 11 septembre.

Afin de déterminer le niveau de l'enfant, ce dernier devra passer un test avec le maître-nageur selon les **créneaux disponibles** (sur rendez-vous). À l'issue de l'évaluation, le jour et l'heure du cours ainsi que le niveau seront communiqués. Un dossier d'inscription sera à compléter et à transmettre à l'accueil de la piscine.

+ D'INFOS

sur les animations
des médiathèques :
<https://cc-ried-marckolsheim.c3rb.org>



Pour prendre rdv pour
passer l'évaluation :
03 88 92 54 64 ou à l'accueil
de la piscine
Facebook : Piscine Aquaried



Pour plus d'infos sur les animations dans vos communes : www.ried-marckolsheim.fr



www.ried-marckolsheim.fr
www.facebook.com/cc.ried.marckolsheim

Communauté de Communes du
Ried de Marckolsheim
Le dynamisme d'un territoire

